

La mise en oeuvre de la politique Trame verte et bleue en zone rurale aux échelles infrarégionales. L'exemple de la basse vallée du Salat (Midi-Pyrénées, France)

Mathilde Canard, Jean-Marc Antoine et Sylvie Guillerme

Volume 16, numéro 3, décembre 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1039987ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Canard, M., Antoine, J.-M. & Guillerme, S. (2016). La mise en oeuvre de la politique Trame verte et bleue en zone rurale aux échelles infrarégionales. L'exemple de la basse vallée du Salat (Midi-Pyrénées, France). *VertigO*, 16(3).

Résumé de l'article

La politique Trame verte et bleue, instituée en 2007 en France par le Grenelle de l'environnement, a pour objectif la préservation de la biodiversité par le maintien des continuités écologiques, et ce au-delà des zones protégées, dans les espaces de « biodiversité ordinaire ». La Trame verte et bleue doit être déployée aux différents niveaux territoriaux selon le principe de subsidiarité. Cet article s'intéresse à la mise en oeuvre de cette politique en zone rurale et aux échelles infrarégionales. À travers le cas d'étude de la basse vallée du Salat (Occitanie, France), nous interrogeons l'appropriation de la Trame verte et bleue par les différentes catégories d'acteurs, de l'échelle des territoires de projets jusqu'au niveau local, par l'analyse des discours d'acteurs (structures professionnelles, élus locaux, agriculteurs, particuliers, associations locales). Dans un premier temps, cet article montre que les structures territoriales abordent la Trame verte et bleue par le prisme d'enjeux qui ne sont pas nécessairement centrés sur la préservation de la biodiversité, amenant à des stratégies adaptées sur les territoires. À l'échelle locale, on constate que la Trame verte et bleue est mal connue, et souvent mal comprise par les acteurs. Nous mettons également en lumière les différents leviers que mobilisent les structures territoriales en charge de la Trame verte et bleue pour agir localement, sur les espaces publics et privés. Finalement, il apparaît que l'entrée paysagère choisie par certains opérateurs pour mettre en oeuvre la TVB permet de mobiliser les acteurs locaux et d'infléchir leurs pratiques.



La mise en œuvre de la politique Trame verte et bleue en zone rurale aux échelles infrarégionales L'exemple de la basse vallée du Salat (Midi-Pyrénées, France)

Mathilde Canard, Jean-Marc Antoine et Sylvie Guillerme

Introduction

- ¹ Préserver la biodiversité représente aujourd'hui un enjeu environnemental, social et économique qui préoccupe certes le monde scientifique, mais aussi – et de manière croissante depuis les années 1990 – les dirigeants politiques, les gestionnaires des espaces, les communautés territoriales, les citoyens. Le phénomène de fragmentation des habitats naturels est considéré par la communauté scientifique comme une des principales causes de la disparition d'espèces (Amsallem et al., 2010). Pour réduire le risque d'appauvrissement de la biodiversité lié à la fragmentation des milieux, la mise en place de réseaux écologiques sur les territoires est une « option couramment préconisée » par les chercheurs (Bergès et al., 2010). La thématique des réseaux écologiques est un sujet de recherche particulièrement actif depuis les années 1990¹ (Arrif et al., 2011) et qui intéresse tant les sciences de la nature que les sciences sociales (Aubertin et Rodary, 2008 ; Boudes, 2012). Dans le même temps (et plus précisément depuis la Conférence de Rio en 1992), le réseau écologique intègre progressivement les stratégies de conservation de la biodiversité (Bonnin, 2008), et en devient l'un des « dispositifs incontournables » (Barbault, 2010).
- ² En Europe, la Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère, validée en 1995 par les états membres, a notamment pour objectif la création

d'un Réseau écologique paneuropéen (REP). Ce texte, bien que non contraignant, introduit le concept de « réseau écologique » à la réflexion politique de l'Europe (Bonnin, 2006). Le réseau Natura 2000² est placé au cœur de la stratégie. Mais face à des résultats contrastés³, l'Europe reconnaît que le réseau Natura 2000 n'a pas permis d'enrayer la perte de biodiversité. Le projet de REP est relancé en 2010 à travers « l'infrastructure verte »⁴ dont le but est la création et le maintien d'un réseau « d'écosystèmes de qualité » au-delà des espaces protégés (Commission européenne, 2014). L'Europe met alors en avant le rôle de l'action locale pour lutter contre la fragmentation des milieux (Barbault, 2010). La Stratégie paneuropéenne est ratifiée par la France en 1996, mais n'est vraiment transposée à l'échelle nationale qu'en 2007 par la politique de la Trame verte et bleue (TVB), dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. La politique TVB a pour objectif « d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural » (Article L371-1, loi Grenelle 2 de 2010). En inscrivant la TVB à la fois dans le Code de l'environnement et dans le Code de l'urbanisme, la France affiche la volonté de mettre en « synergie l'aménagement du territoire et les enjeux environnementaux de continuités écologiques » (Allag D'huisme, 2011). Par cette approche, et dans la lignée de la stratégie européenne, le rôle des acteurs locaux dans la stratégie nationale de gestion du vivant est reconsidéré (Brédif et Simon, 2014).

- 3 La politique TVB est appelée à être mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national, à tous les échelons territoriaux (Comité opérationnel Trame verte et bleue [COMOP TVB]⁵, 2010), par un dispositif législatif « top-down » (Blanc et al., 2012). Dans la pratique, trois niveaux d'action principaux se distinguent : l'échelle régionale, les territoires de projets (Parcs Naturels Régionaux [PNR]⁶, Pays⁷, structures intercommunales...) et le niveau local (communes, parcelles) (Danneels et Mougey, 2010). Selon le COMOP TVB, à chaque niveau correspond une trame écologique, des enjeux de biodiversité, mais aussi des outils mobilisables, un réseau d'acteurs, un schéma de gouvernance. Au niveau national, la politique TVB est portée par un discours politique homogène et très institutionnalisé, construit à partir de connaissances écologiques et centré sur l'objectif de préservation de la biodiversité. Les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)⁸ sont les vecteurs de ce discours à l'échelle régionale. Ces documents-cadres doivent être pris en compte dans les documents de planification réalisés aux échelons inférieurs. Selon le principe de subsidiarité⁹, les structures territoriales infrarégionales se réapproprient le discours sur la TVB en fonction des circonstances et opportunités attachées à chaque territoire, à chaque échelle d'application. La décentralisation des compétences en aménagement confère davantage de responsabilités aux collectivités locales (Brédif et Simon, 2014). Cependant, le processus de changement d'échelle, du national au local (Cormier et al., 2010), fait apparaître « une tension entre la volonté de cadrage affichée à l'échelon national et régional », qui repose sur une définition naturaliste des actions à engager, et le manque de portage de la politique jusqu'aux niveaux locaux, qui se traduit par un flou sur les modalités (notamment techniques et financières) de sa mise en œuvre locale (Alphandéry et Fortier, 2012 ; Cormier, 2014).
- 4 Dans cet article, nous nous intéressons à la mise en œuvre de la politique TVB aux échelles infrarégionales dans les espaces ruraux. Des structures de territoires (Pays, PNR, organismes de gestion de rivières...) aux acteurs locaux (élus locaux, agriculteurs, associations locales, habitants), comment les différentes catégories d'acteurs

appréhendent-elles et s'approprient-elles la politique TVB ? Deux hypothèses principales soutiennent ce travail. Nous postulons d'abord que le discours à dominante naturaliste du Grenelle Environnement, relayé par la Région Midi-Pyrénées (aujourd'hui Occitanie), percole difficilement jusqu'aux échelles locales, car mal accepté par des acteurs locaux plus enclins à « traiter de la nature sur un mode esthétique, paysager et récréatif » (Blanc et al., 2012). L'application de la politique TVB se traduirait alors par des situations très diverses selon les zones et échelles de mise en œuvre. Ensuite, nous émettons l'hypothèse que l'association d'enjeux autres que celui de la préservation de la biodiversité pourrait favoriser l'appropriation de la politique TVB par les différentes catégories d'acteurs.

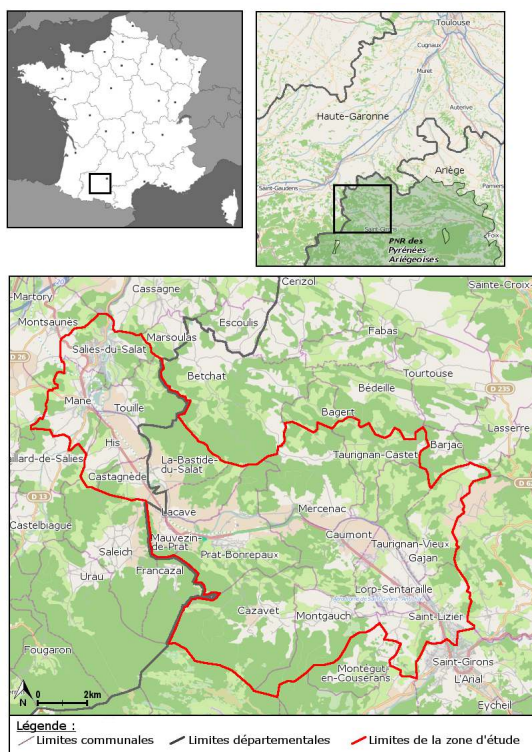
- 5 La thématique des trames urbaines fait l'objet d'un grand nombre de travaux de recherches et de publications : s'ils restent moins nombreux à s'intéresser aux espaces ruraux, les enjeux qu'y soulève la mise en œuvre de la TVB y sont tout aussi prégnants. Par ailleurs, le COMOP TVB souligne l'importance de l'application de la TVB dans les zones rurales pour l'effectivité globale de la politique (COMOP TVB, 2010a). Or à l'heure actuelle, la politique TVB reste plutôt mise en œuvre dans les zones urbaines (François et al., 2010). Afin d'amener des éléments de réponse à la question de la territorialisation de la TVB dans les espaces ruraux, nous avons choisi de nous intéresser à un territoire rural à dominante agricole (polyculture-élevage) : la basse vallée du Salat, entre Ariège et Haute-Garonne (Midi-Pyrénées).
- 6 Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux structures territoriales qui mettent en œuvre la politique TVB sur la zone étudiée (Pays, PNR des Pyrénées Ariégeoises, Syndicat de gestion des rivières...). L'identification des trames à l'échelle des territoires constitue la première étape de la déclinaison locale de la politique (Alphandéry et al., 2012). Dès lors, comment ces différentes structures appliquent-elles la politique TVB ? Quels enjeux associent-elles à sa mise en place ? Quelles sont les similitudes et divergences de leurs approches, des actions qu'elles mènent ?
- 7 Dans un second temps, nous nous demanderons comment la mise en œuvre de la TVB est perçue par les acteurs locaux. En effet, les espaces sur lesquels s'inscrivent les trames vertes et bleues sont aussi des espaces sur lesquels s'exercent les « pratiques et usages des acteurs locaux » (Brédif et Simon, 2014). En conséquence, la gestion des trames nécessite de rendre intelligible et acceptable aux acteurs locaux le fait de changer certaines de leurs pratiques, *a fortiori* au sein des espaces ruraux où une grande partie des territoires est gérée par les agriculteurs (acteurs qui font face par ailleurs à de fortes contraintes structurelles et conjoncturelles, et ont des attentes précises, économiques notamment) (Guillerme, 2014). La question du rôle des acteurs locaux dans la mise en œuvre de la TVB fait aujourd'hui l'objet de nombreuses publications¹⁰. Les retours d'expériences de mise en œuvre de réseaux écologiques dans les régions pionnières en la matière (Berthoud et al., 2004 ; Girault, 2005) montrent l'importance d'une volonté politique locale (Bonnin, 2006) et de l'implication des différentes catégories d'acteurs. Alors comment le discours institutionnel de la TVB est-il perçu localement ?
- 8 Enfin, nous nous demanderons quels leviers mobilisent les principaux opérateurs de la TVB pour agir sur les espaces publics et privés (échelles communale et parcellaire), et impliquer les élus locaux, les agriculteurs et les habitants dans la mise en œuvre de la politique et la gestion des trames vertes et bleues.

Terrain d'étude et méthode

La basse vallée du Salat

- 9 Au sud de la région Midi-Pyrénées, la vallée du Salat est à cheval sur les départements de l'Ariège (09) et de la Haute-Garonne (31). Le terrain de recherche se situe dans la partie basse de la vallée (Figure 1). Il concerne un périmètre de 18 communes dans le fond de vallée et sur les bas versants, qui s'étend de Saint-Lizier à l'amont jusqu'à Salies-du-Salat à l'aval.

Figure 1. Localisation du terrain d'étude / Study area.



Crédit : Cartes réalisées par M. Canard à partir de SIG-Pyrénées.net

- 10 La basse vallée du Salat est située en zone de piémont pyrénéen. Tournée vers l'agriculture, elle présente un système agraire de polyculture-élevage. Les terres agricoles sont en majorité occupées par des prairies (élevage bovin) et par des cultures céréalières en fond de vallée (maïs-ensilage surtout) (Figure 2). Ce territoire rural, à une heure de route de Toulouse, connaît une légère augmentation de population depuis le début des années 2000 (d'environ 3,7 % entre 1999 et 2012 selon l'INSEE, avec une densité moyenne de 66 habitants au km² en 2012). L'arrivée de nouveaux habitants se traduit par la multiplication de lotissements pavillonnaires bâtis autour des villages. Ce phénomène d'étalement urbain engendre une augmentation des déplacements individuels, des coûts croissants pour les communes concernant l'accès aux services et aux réseaux publics, mais aussi des dégradations de l'environnement et des conflits d'usages avec le monde agricole (Conseil Départemental de l'Ariège, 2010). Les acteurs publics (Conseils Départementaux et Pays) expriment leur volonté d'une meilleure maîtrise de

l'urbanisation, tout en stabilisant cette nouvelle population, dont l'arrivée est vue comme une opportunité de revitaliser l'économie locale.

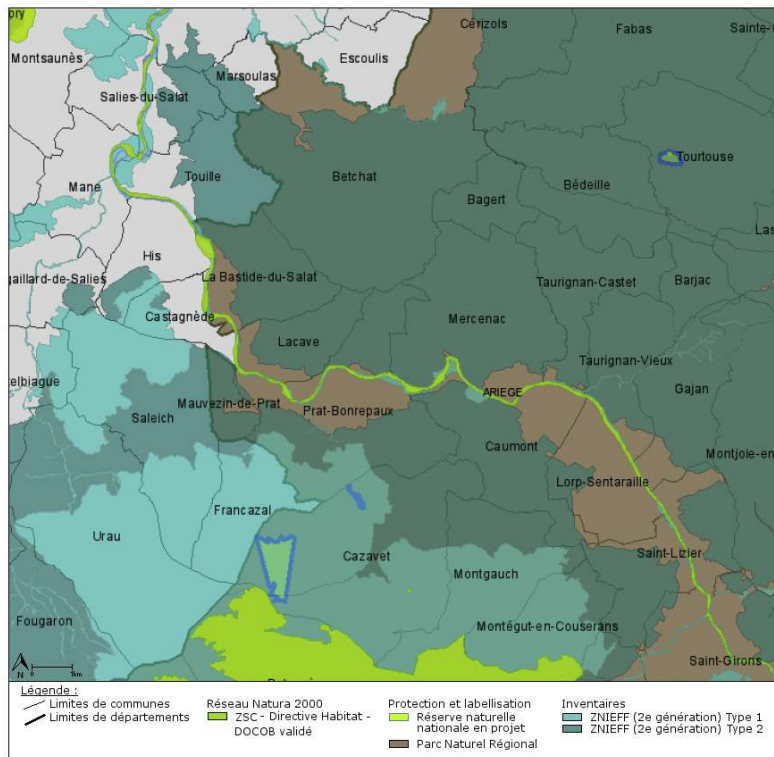
Figure 2. Plaine cultivée, prairies en bas de pente et versants boisés, commune de Prat-Bonrepaux (Ariège) / Crop lands, grassland on the lower slopes and forested slopes, Prat-Bonrepaux municipality (Ariege).



Source : M. Canard, 2015.

- 11 Malgré une certaine vitalité dans la partie aval de la vallée, plus tournée vers l'agriculture céréalière, beaucoup d'espaces sont aujourd'hui délaissés. Comme dans bien d'autres régions françaises, la déprise agricole se traduit en effet par l'abandon d'une partie des espaces exploités. Ici, sur les versants, les processus d'enfrichement et de reforestation sont par endroits très marqués. En fond de vallée, le maintien des continuités écologiques est principalement menacé par l'uniformisation des zones cultivées, la fragmentation de la ripisylve et le mitage des zones agricoles (urbanisation récente). Ces enjeux concernent aussi bien la biodiversité ordinaire que la biodiversité protégée : le périmètre d'étude fait ainsi l'objet de plusieurs inventaires et mesures de protection de la biodiversité¹¹ (Figure 3).

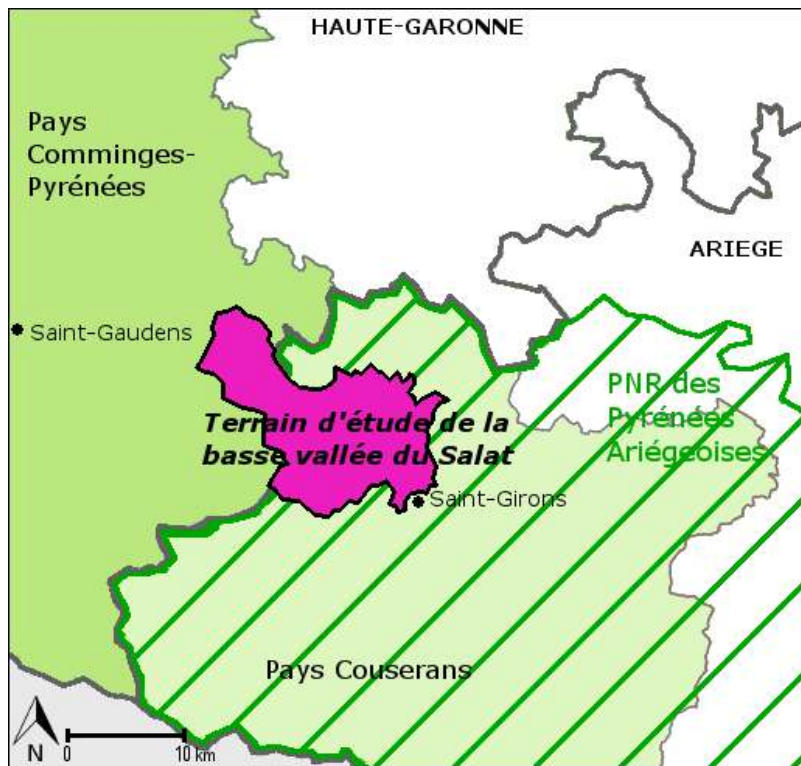
Figure 3. Zonages de protection et inventaires de biodiversité dans la basse vallée du Salat / Protected areas and biodiversity inventories in the Salat valley.



Source : DREAL Midi-Pyrénées, mipygeo.fr

- 12 Pour appréhender les enjeux de la territorialisation de la TVB dans l'espace rural, un périmètre d'étude a été retenu, situé à la croisée de différents zonages de planification de la TVB : deux départements, deux Pays, l'un à l'intérieur du PNR des Pyrénées Ariégeoises, l'autre en dehors (Figure 4).

Figure 4. Les différentes structures territoriales en basse vallée du Salat / Various territorial structures in the Salat valley.



Crédit : Carte réalisée par M. Canard à partir de DREAL Midi-Pyrénées, mipygeo.fr

- 13 Le PNR des Pyrénées Ariégeoises, créée en 2009, est située dans le département de l'Ariège dont il épouse la limite ouest. Le Pays Couserans y est intégré, et il vient de lancer la mise en place d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT)¹², le SCoT du Pays Couserans (de même périmètre que l'actuel Pays). Côté haut-garonnais, le SCoT Comminges-Pyrénées est mis en œuvre en aval de la vallée du Salat par le Pays Comminges-Pyrénées.
- 14 La présence de plusieurs structures de territoire qui travaillent déjà à la mise en œuvre de la TVB offre la possibilité d'analyser le réseau d'acteurs qui se met en place autour de cette politique et de questionner la diversité des approches développées par ses différents opérateurs. Ce choix nous semble également pertinent pour mettre en lumière les dispositifs d'accompagnement de cette politique jusqu'au niveau local ainsi que les réponses des acteurs locaux à ces actions, ou encore l'appropriation locale de la politique par les différents groupes d'acteurs, et notamment par le monde agricole (ce qui représente un enjeu fort vu les blocages locaux constatés lors de l'établissement du réseau Natura 2000).

Méthode

- 15 Notre approche méthodologique est notamment issue de la géographie sociale, où l'étude des représentations et des pratiques liées à l'espace sont centrales (Bertrand *et al.*, 2007 ; Di Méo, 2008). L'enquête qualitative a été le mode de collecte principal de l'information utilisée : 34 entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des acteurs de territoire de la basse vallée du Salat. Nous ciblons les acteurs de la TVB de l'échelle du département à

celle de la parcelle, considérant toute personne ou structure qui agit sur ou utilise le paysage, et qui, de fait, peut avoir un impact et/ou un rôle à jouer sur la mise en œuvre de la TVB.

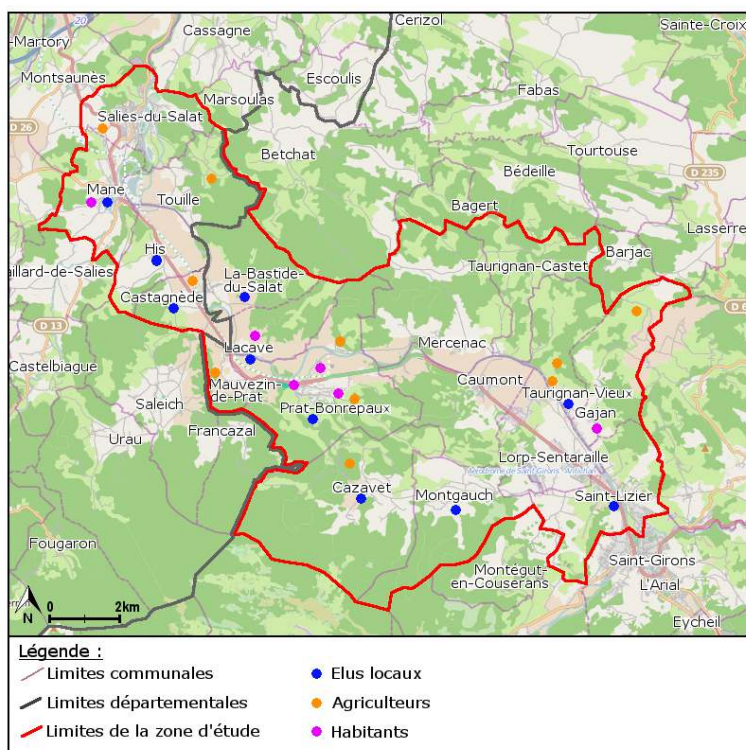
- 16 Le paysage est une notion polysémique. Concept fondamental en géographie (Rhoné, 2015), il y est envisagé à l'intersection des deux dimensions matérielle et immatérielle (Cormier, 2011). Le paysage est considéré selon Y. Luginbühl comme un « *objet construit par les pratiques sociales en interaction avec des processus biophysiques* » (Luginbühl, 2004). Il se définit par sa matérialité spatiale : « *portion déterminée et singulière de l'espace, le paysage possède ses propres caractéristiques physiques* » (Cormier, 2011). Inextricablement, il est le sujet de l'observation de personnes sensibles (Henry, 2012), « *une représentation mentale construite dans l'esprit de celui qui en l'observant, cherche à l'interpréter et à le comprendre* » (Laffly, 2005). Ces dimensions sont abordées simultanément. Dans cet article, le paysage perçu par les acteurs de l'enquête est central. Nous nous positionnons en lien avec la définition du paysage issue de la Convention européenne du paysage : « *Le paysage définit une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* » (Article 1 de la Convention européenne du paysage, 2000).
- 17 Nous avons distingué cinq catégories d'acteurs en lien avec la problématique définie, afin d'appréhender une diversité de domaines et d'échelles d'action : 1/les structures territoriales (PNR, structures porteuses de SCoT, Syndicat de gestion des rivières), 2/les élus locaux, 3/les agriculteurs, 4/les associations et 5/les habitants (Tableau 1). Il convient de préciser que peu d'acteurs enquêtés ont une double casquette (seul un élu est aussi agriculteur, et un agriculteur est conseiller municipal). Les acteurs locaux enquêtés (élus communaux, agriculteurs, habitants) sont régulièrement répartis sur l'ensemble de la zone étudiée (Figure 5).

Tableau 1. Liste des acteurs enquêtés en basse vallée du Salat / Local stakeholders interviewed in the Salat valley.

Structures territoriales	Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises	Charg de mission Natura 2000 - TVB - Bouquetin
	Syndicat Couserans de Services Publics	Responsable du pôle Gestion des rivières
	Pays Couserans	Chargé de mission Développement local
	Office du Tourisme de Saint-Girons - Saint-Lizier	Directeur du bureau de Saint-Lizier
Élus Locaux	10 communes	Maires
Agriculteurs	10 agriculteurs	3 éleveurs bovin
		1 éleveur bovin - ovin
		1 agriculteur céréalier

		1 agriculteur polyculture - élevage
		1 agriculteur polyculture - élevage bio
		1 apiculteur
		2 éleveurs bovin retraités
Associations	Association des naturalistes de l'Ariège (ANA)	Directrice de l'association
	Fédération départementale de Chasse de l'Ariège	Président de la fédération
	AAPPMA La truite noire (Canton de Saint-Girons)	Président de l'AAPPMA - pêcheur
	Association Nature, Patrimoine et Randonnées	Président de l'association
Habitants	6 habitants	4 habitants originaires de la vallée
		2 habitants néo-ruraux

Figure 5. Localisation des acteurs locaux enquêtés en basse vallée du Salat / Location of local stakeholders interviewed in the Salat valley.



Source : Carte réalisée par M. Canard à partir de SIG-Pyrénées.net.

- 18 Les matériaux recueillis ont été retranscrits, puis une analyse de contenu a été réalisée à l'aide du logiciel d'analyse textuelle QDA Miner®, qui vise à assister l'analyse des discours qualitatifs. Nous avons choisi une méthode d'analyse dite « muette » (proche de la méthode du « papier-crayon », sans automatisation des résultats) (Lejeune, 2010). Ce logiciel permet par ailleurs un codage plus aisé que sur papier et un traitement transversal des données du corpus par thèmes.

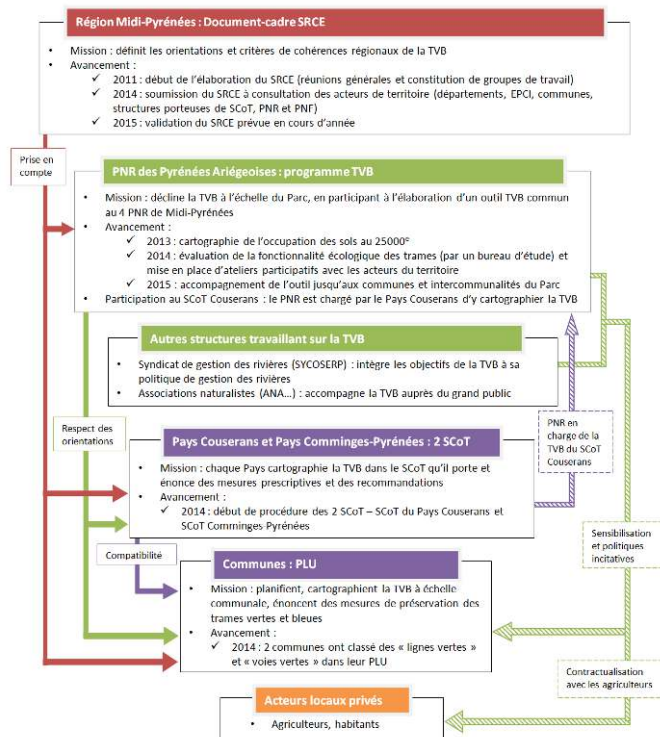
Différentes visions de la Trame verte et bleue

- 19 Dans la basse vallée du Salat, la politique TVB est mise en œuvre par plusieurs structures territoriales qui se l'approprient en fonction d'enjeux propres. Leur approche peut privilégier la préservation de la biodiversité, mais aussi la valorisation des paysages, le maintien des terres agricoles ou encore l'amélioration du cadre de vie. En fonction des objectifs qu'elles mettent en avant, ces structures engagent différents types d'actions pour mettre en œuvre la TVB. Si leurs stratégies ne sont pas toujours coordonnées, nous verrons que leur attention se porte souvent sur les mêmes objets.

Les acteurs de la Trame verte et bleue en basse vallée du Salat

- 20 Le périmètre de cette étude se trouve à la croisée de plusieurs zones de planification de la TVB. Les principaux opérateurs de la politique sont le PNR des Pyrénées Ariégeoises (09), le Pays Couserans (09) et le Pays Comminges-Pyrénées (31). Les deux Pays coordonnent respectivement les projets de SCoT du Pays Couserans et de SCoT Comminges-Pyrénées. Chacune de ces structures travaille actuellement à réaliser une cartographie de la TVB à son échelle d'intervention et planifie des mesures de gestion que devront prendre en compte les communes. Les documents de planification supra-communales intégrant la TVB seront des outils majeurs de sa déclinaison locale, sachant surtout qu'aux échelles inférieures, il n'existe aucun Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et que moins de la moitié des communes disposent d'un Plan local d'urbanisme (PLU)¹³.
- 21 D'autres acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre de la TVB sur le terrain d'étude : on peut citer notamment le Syndicat interdépartemental de gestion du Salat et affluents (le SYCOSERP, pôle gestion des rivières), ou encore l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA) qui accompagne la politique TVB jusqu'aux échelles locales.
- 22 La figure 6 schématise l'organisation des acteurs de la TVB en basse vallée du Salat : leurs missions et les documents de planification qui prennent en compte cette politique y sont détaillés.

Figure 6. Du régional au local : acteurs et actions de mise en œuvre de la Trame verte et bleue en basse vallée du Salat / From regional to local : stakeholders and actions to implement the “Trame verte et bleue” policy in the Salat valley.



Les flèches représentent les interactions entre les différents échelons et documents (relations juridiques [trait plein] ou mesures non contraignantes [trait hachuré]).

Crédit : Réalisée par M. Canard.

Une approche normative centrée sur l'enjeu de préservation de la biodiversité...

- 23 Dans la partie ariégeoise de la vallée, trois structures territoriales supra-communales participent à la mise en œuvre de la TVB : le PNR des Pyrénées Ariégeoises, le Pays Couserans et le SYCOSERP. Toutes trois intègrent à leurs missions la préservation de la biodiversité et disposent des moyens financiers et des compétences techniques nécessaires à la déclinaison de la politique (cartographie, mise en place des mesures de gestion, accompagnement de la politique aux échelles inférieures). Ces acteurs adoptent un discours relativement homogène, nourri par les textes du Grenelle : une logique de mise en œuvre très institutionnalisée, technique et bio-centrée, s'attachant à préserver la biodiversité « pour la biodiversité ».
- 24 Le PNR des Pyrénées Ariégeoises décline la TVB à l'échelle du Parc, mais aussi à celle du SCoT, chargé par le Pays Couserans d'y conduire la politique TVB. Un agent du PNR responsable de la TVB supervise les trois phases de mise en œuvre :
- réalisation d'une cartographie de l'occupation des sols au 1/25000^e ;
 - évaluation de la fonctionnalité des continuités écologiques identifiées ; ce travail est réalisé par un bureau d'étude pour être confronté ensuite aux connaissances des acteurs clés du territoire par le biais d'ateliers participatifs ;

- accompagnement de cet outil auprès des collectivités territoriales du PNR, via la diffusion de cartes que le PNR réalise à échelle des SCoT et communes.
- 25 Le principal enjeu identifié par les agents du PNR pour préserver la biodiversité est la perte de diversité paysagère, notamment via deux évolutions récentes : l'uniformisation des paysages culturels de fond de vallée d'une part ; la déprise agricole et la fermeture de certains milieux qui en découle d'autre part (Figure 7).

Figure 7. Deux enjeux majeurs pour la biodiversité selon le PNR des Pyrénées Ariégeoises : la disparition des haies entre les parcelles cultivées et le reboisement des versants. Exemple à La-Bastide-du-Salat (Ariège) / Biodiversity two main stakes according to the PNR of the Ariegoises Pyrenees : disappearance of hedges between cultivated fields and reforestation of slopes. Example at La-Bastide-du-Salat (Ariege).



Source : M. Canard, 2015.

- 26 Le PNR s'attache en particulier à la préservation des espèces inféodées aux milieux ouverts, menacées par l'embroussaillage des versants. Le maintien de la sous-trame des milieux ouverts passe notamment par des actions de débroussaillage et d'accompagnement à la réimplantation d'activités agricoles sur les zones sensibles au reboisement spontané dû au développement d'accrus forestiers. En fond de vallée, la sous-trame arborée (hors forêt) fait également l'objet d'attentions particulières : l'objectif du PNR est de conserver ou de réintroduire des éléments arborés, suite notamment à l'arrachage de haies dans les zones agricoles (mise en place de contrats avec les agriculteurs pour la plantation de linéaires de haies en zones cultivées, identification des arbres remarquables à l'échelle des communes...).
- 27 Autre acteur important concernant les trames associées aux cours d'eau, le SYCOSERP se fixe pour objectif de faire un état des lieux des ouvrages (principalement hydroélectriques) qui font obstacle à la continuité écologique et au transit sédimentaire des cours d'eau, puis d'évaluer les aménagements possibles, et de sensibiliser les élus et autres acteurs à ces travaux (micro-producteurs d'électricité notamment). Parallèlement, le SYCOSERP entend valoriser certaines zones des cours d'eau (traversée des villages,

abords de zones de loisirs par exemple), en réponse aux attentes de valorisation esthétique et récréative des cours d'eau des élus locaux (taille de la végétation pour faciliter l'accès à la rivière et dégager « la vue » par exemple). Le technicien responsable du pôle Gestion des rivières enquêté estime que ces actions, séduisantes pour les élus et la population, sont le meilleur moyen de sensibiliser à la protection des cours d'eau.

- 28 Si ces acteurs sont les vecteurs d'une approche surtout scientifique et technique de la TVB, le pays Comminges-Pyrénées ainsi que les communes privilégient à leur échelle une approche paysagère.

... Et des approches adaptatives qui privilégient des enjeux paysagers

- 29 Pour décliner la TVB à échelle du SCoT, le Pays Comminges-Pyrénées s'appuie sur l'étude paysagère de Delcor et Frémont (2011) produite en collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de Haute-Garonne. Cette étude met en avant la « qualité des paysages » comme « atout primordial » pour le développement des territoires ruraux. Elle détermine les principales « fragilités paysagères » du territoire (développement urbain banalisant les paysages, uniformisation paysagère des plaines et vallées par le développement des cultures céréalières au détriment des prairies, fermeture paysagère des espaces de pentes), puis identifie des « espaces naturels de qualité », qui doivent être le support de la TVB (Figure 8). Il s'agit pour cette étude de « préserver l'équilibre entre les éléments constitutifs du paysage », soit les « maillages de haies, bois, forêts, ripisylves des cours d'eau », en raison du rôle qu'ils jouent pour la biodiversité, mais aussi pour leur dimension symbolique, esthétique et identitaire. Pour décliner la TVB, le Pays travaille essentiellement au maintien et à la restauration du maillage arboré. Auprès des acteurs locaux, il promeut notamment deux types d'actions :

- avec les communes, inventaire et classement dans les PLU des espaces de nature et des éléments paysagers symboliques, remarquables ou représentatifs du Pays ;
- proposition aux acteurs locaux de « palettes végétales composées d'essences locales adaptées aux projets d'aménagement des parcelles privées comme publiques ».

Figure 8. Maillage de haies et bois sur les coteaux de Salies-du-Salat (Haute-Garonne) : un exemple d'« espace naturel de qualité » pour le Pays Comminges-Pyrénées / Hedge network on the slopes of the Salies-du-Salat (Haute-Garonne) : an example of "high quality natural area" in the Pays Comminges-Pyrenees.



Source : M. Canard, 2013.

- 30 Concernant les dix communes enquêtées, deux d'entre elles se sont emparées de la politique TVB : Mane en Haute-Garonne et Prat-Bonrepaux en Ariège (nous verrons en seconde partie de cet article que la TVB reste mal connue des élus locaux, ce qui explique en partie le fait que seules deux communes l'intègrent pour l'instant à leur PLU). La démarche des municipalités de Mane et Prat-Bonrepaux est proche : dans le cadre de la révision de leur PLU, elles ont identifié et classé (zones A ou N) des « lignes vertes » ou « voies vertes ». Pour les élus, celles-ci doivent être inconstructibles et localisées « en partant des réalités de l'existant ». Notons que ces deux communes n'ont pas réalisé de diagnostic de biodiversité, par manque de moyens techniques et financiers d'après les élus enquêtés. Dans ces deux communes, la TVB est envisagée comme un outil d'aménagement, visant à valoriser le cadre, la qualité de vie et les aménités paysagères, à lutter contre l'étalement urbain et à protéger les terres agricoles. À Prat-Bonrepaux par exemple, la municipalité voit dans la mise en œuvre de la TVB l'occasion de valoriser le cadre de vie de sa commune et de proposer à ses résidents des espaces dévolus aux loisirs. Elle prévoit de réaménager le village avec des liaisons végétalisées étant aussi des voies de déplacements doux¹⁴ : « Les voies vertes, de circulations douces, vont relier les quartiers avec le centre du village : piétonniers, vélos. Donc ces lignes vertes, qui seront végétalisées, vont permettre d'amener son gamin en vélo à l'école, d'aller travailler en vélo si par exemple on est sur la zone d'activité de Prat, d'aller faire ses courses... On essaie de recréer l'esprit village quoi. » [Elu, Prat-Bonrepaux]
- 31 À l'échelle supra-communale, les structures porteuses d'un projet de TVB ont une vision « techniciste » du paysage, considérant l'organisation de ses éléments, et visant à agir sur

les structures paysagères pour déployer leur TVB. Les élus locaux qui se saisissent de la TVB prêtent plutôt attention aux aménités paysagères, ils montrent un rapport sensible au paysage axé sur une conception plus esthétique.

Des actions non coordonnées, mais des objets similaires

- 32 Les opérateurs de la TVB en basse vallée du Salat interprètent cette politique de diverses manières et choisissent différentes méthodes pour la mettre en œuvre. Cela pose les questions de la coordination entre, d'une part, l'utilisation des diverses cartographies réalisées ou à réaliser et, d'autre part, des mesures engagées entre les territoires et entre les échelles spatiales, nécessaires pour assurer la fonctionnalité du réseau écologique. Dans la partie ariégeoise de la vallée, le PNR porte une expertise scientifique et technique que l'on ne retrouve pas en dehors de la zone Parc (analyse de la fonctionnalité des trames, cartographie à échelle fine...). Le PNR adopte une position de relais entre la Région et les échelons territoriaux locaux, faisant le lien entre les échelles du SRCE, des SCoT et des PLU. Dans la partie haut-garonnaise de la vallée, on ne retrouve ni la même logique technique, ni la même articulation des actions aux différentes échelles. Ni le PNR, ni les Pays ne travaillent à l'articulation de leur politique TVB avec celles des structures territoriales adjacentes : les différents opérateurs de la TVB ne coordonnent pas entre eux, pour l'instant, les mesures qu'ils engagent.
- 33 Pour autant, nous constatons que les actions des opérateurs de la TVB ciblent les mêmes objets : les milieux ouverts sur les versants et le réseau arboré en fond de vallée. On retrouve ces objets et les problématiques associées dans tous les discours, bien que chacun des opérateurs hiérarchise différemment ses actions : le maintien de la sous-trame des milieux ouverts est central en Couserans, alors que la sous-trame arborée est privilégiée en Comminges. En effet, le processus d'embroussaillage est très marqué sur les versants de moyenne montagne du Couserans, plus touchés par la diminution du nombre d'éleveurs. Il l'est moins dans le bas de vallée, en situation de piémont et au relief plus doux, où les cultures céréalières se maintiennent. Mais pour l'ensemble des structures territoriales enquêtées, la fermeture des milieux sur les versants et la raréfaction des éléments arborés depuis les années 1960-1970 représentent les risques majeurs d'appauvrissement de la biodiversité sur ce territoire. Tous associent « l'idéal » de biodiversité à un état de référence des paysages du passé (liés à la polyculture-élevage des années 1950). Plus largement, ces évolutions récentes sont corrélées par les acteurs à des enjeux forts en termes paysagers et environnementaux, mais aussi socio-économiques .
- 34 Les opérateurs de la TVB en basse vallée du Salat promeuvent différentes approches de cette politique, mais ciblent des objets communs. Les mesures qu'ils planifient pour maintenir et/ou restaurer les continuités écologiques nécessitent l'implication des acteurs locaux, gestionnaires des espaces et des objets constitutifs des trames. Or pour l'heure, la déclinaison de la TVB sur la zone étudiée mobilise peu les acteurs locaux, et ce malgré les dispositifs d'accompagnement mis en place, notamment par le PNR (ateliers participatifs débutés en 2014¹⁵).

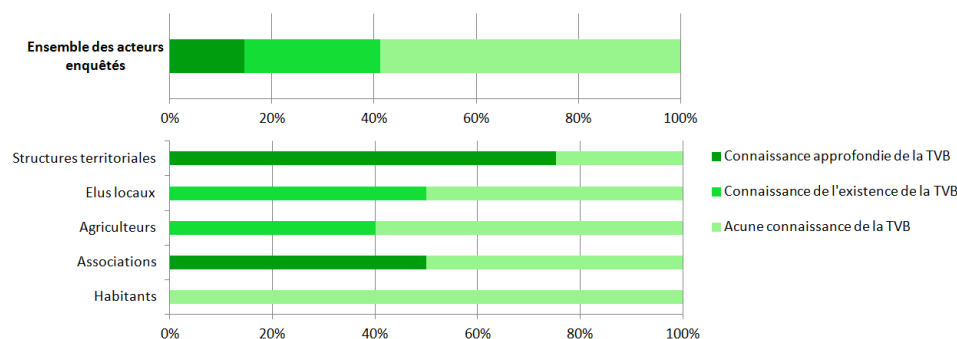
Un discours qui percole difficilement jusqu'au niveau local

- 35 L'enquête menée auprès des acteurs de territoire montre que le discours accompagnant la politique TVB percole mal jusqu'aux échelles et aux acteurs locaux, malgré la présence des structures accompagnatrices. Excepté par les acteurs techniques en charge de sa mise en œuvre, la TVB est très peu connue sur le terrain étudié, même des élus locaux, et ses enjeux sont souvent mal compris. Elle apparaît généralement comme une politique « urbaine » qui n'a pas d'écho sur ce territoire, où la biodiversité semble riche et déjà protégée par un ensemble de dispositifs. Enfin, la politique TVB est souvent perçue par les acteurs locaux comme imposée et, surtout, restrictive pour leurs activités.

Une politique mal connue

- 36 Plus de la moitié des acteurs enquêtés ne connaissent pas la politique TVB (20/34), neuf en ont « entendu parler », et cinq seulement en ont une connaissance approfondie (concept scientifique, enjeux majeurs, dispositif institutionnel) (Figure 9).

Figure 9. Connaissance de la politique TVB par les acteurs enquêtés / Local stakeholders' knowledge of the green and blue infrastructure.



- 37 Les acteurs ayant une connaissance approfondie du dispositif et des objectifs de la politique TVB sont des acteurs techniques issus de structures publiques ou associatives (dont 4/5 ont suivi une formation scientifique), dont le champ d'action est supra-communal (de l'échelle intercommunale à celle du département). Concernant les acteurs locaux (non techniciens), la moitié des élus rencontrés ont entendu parler de la TVB sans en connaître précisément les tenants et aboutissants. Quatre des dix agriculteurs enquêtés connaissent le concept de *continuité écologique* par le biais des Mesures agro-environnementales (MAE)¹⁶ de la Politique agricole commune (PAC) (bandes enherbées principalement). Aucun d'entre eux cependant n'a connaissance de l'avancement de la mise en œuvre de la politique TVB sur leur territoire.
- 38 Dans la basse vallée du Salat, on constate donc que la problématique, les enjeux et les actions liés à la politique TVB sont mal connus aux échelles locales. À l'heure actuelle, la définition et la déclinaison du dispositif TVB restent majoritairement cantonnées aux sphères techniques et politiques de l'État et des collectivités territoriales. Seuls les techniciens et chargés de mission territoriaux partagent une connaissance approfondie du concept de réseau écologique et des enjeux de la politique TVB. Mais les acteurs locaux

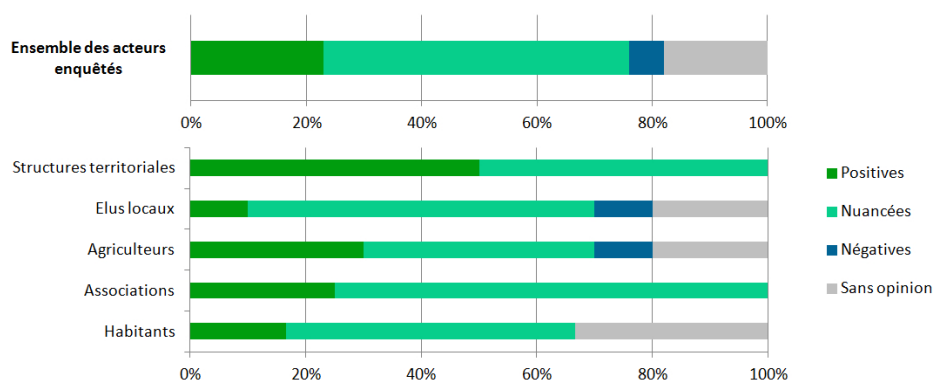
du territoire, présentés comme les vrais destinataires du projet TVB, notamment en milieu rural, ne sont pour l'instant que peu au fait de la politique TVB car peu associés au processus de réflexion et d'élaboration.

- 39 Cependant, il est à noter que les notions de *continuité* et de *rupture* font sens pour les acteurs, bien qu'ils aient des représentations diverses des implications potentielles de la TVB sur le territoire. D'emblée, beaucoup y associent l'objectif de préservation de la biodiversité (compréhension de l'idée de circulation des espèces, généralement la faune, ou encore *via* la compensation d'obstacles de type passage à faune). D'autres la comprennent au sens de continuité paysagère, pensant alors aux voies de déplacements doux, aux haies et aux liaisons entre les bois isolés.

Une politique mal comprise qui suscite des craintes

- 40 Nous avons ensuite cherché à savoir comment les acteurs rencontrés percevaient la politique TVB : ceux qui la connaissent relativement bien, mais aussi ceux à qui nous en expliquons les principaux enjeux au cours de l'entretien. Si l'objectif de préservation de la biodiversité est perçu de manière positive, il n'en va pas de même pour le déploiement de la politique à l'échelle locale : une large majorité d'acteurs enquêtés émet de fortes réserves à l'évocation de la TVB – craintes qui semblent partagées par les différentes catégories d'acteurs (Figure 10).

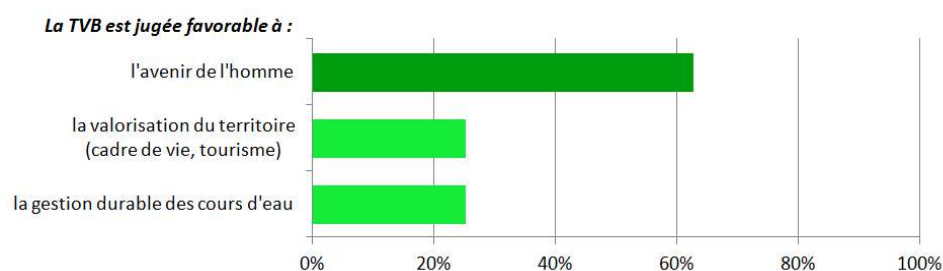
Figure 10. Opinions des acteurs enquêtés à propos de la politique TVB / Point of view of local stakeholders regarding the TVB policy



- 41 Les acteurs favorables à la mise en œuvre de la TVB (8/34, toutes catégories) jugent cette politique « importante » pour la préservation de l'environnement, mais aussi pour la gestion des cours d'eau ou encore pour la valorisation du territoire (cadre de vie, qualité de vie, tourisme...). Un élu et un agriculteur se disent fermement opposés à cette mise en œuvre, considérant la TVB inutile en basse vallée du Salat, qu'ils perçoivent comme un espace suffisamment « préservé ». Entre ces deux extrêmes, la majorité des acteurs (toutes catégories d'acteurs) est plus nuancée. Bien que jugeant la démarche engagée « intéressante », ces acteurs nous font part de leurs doutes quant à l'intérêt et la faisabilité de sa mise en œuvre sur le territoire de la basse vallée du Salat : les enjeux de la TVB sur le territoire sont mal compris, les possibilités de mobiliser des moyens financiers et techniques sont inconnues, et les contraintes potentielles inquiètent. Enfin, certains enquêtés n'expriment pas d'opinion (6/34), ne s'estimant pas à même de porter un jugement face à la faiblesse des informations dont ils disposent.

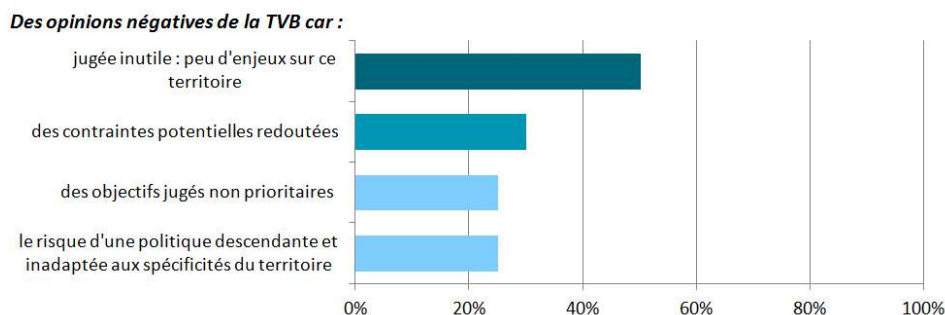
- 42 Ceux qui se prononcent en faveur de la mise en œuvre de la TVB, à l'exception d'un agent du Pays Couserans, n'ont pas de connaissance approfondie de ce dispositif. Alors pourquoi y sont-ils favorables ? Tous comprennent l'enjeu de préservation de la biodiversité, et jugent la TVB « importante » pour la préservation de l'environnement et « l'avenir de l'homme ». Mais ils associent également la politique à d'autres enjeux, tels que la prise en compte « des objectifs du cours d'eau dans le développement des activités » pour l'association de pêcheurs par exemple, ou encore la valorisation du territoire et l'ouverture touristique par la préservation de son patrimoine naturel et paysager pour l'Office du Tourisme de la vallée et le Pays Couserans (Figure 11).

Figure 11. Objectifs associés à la TVB par les enquêtés favorables à sa mise en œuvre / Goals related to the TVB identified by the stakeholders interviewed.



- 43 Les agriculteurs qui se déclarent préoccupés par la préservation de la biodiversité (et son rôle pour l'avenir de l'agriculture), et qui souhaitent l'implication forte du monde agricole dans cette entreprise, sont des agriculteurs plutôt sensibilisés aux problématiques environnementales. Un élu rejoint l'avis qu'en zones rurales, le rôle de gestionnaire des espaces tenu par les agriculteurs est primordial : « Ce dont je suis intimement persuadé [...] c'est que ça ne marchera ces politiques-là que si l'homme a sa place dedans. S'il y a une réelle activité. On n'a pas d'agriculteurs jardiniers de la nature, moi j'y crois pas à ça. L'activité agricole, elle est là pour produire quelque chose. Si elle produit, si elle remplit ses fonctions, là on aura cette activité, qui va modeler certainement le paysage... »
- 44 Ces acteurs insistent sur le caractère récent de cette prise de conscience au niveau des élus ainsi que dans le monde agricole, de plus en plus sensibilisé aux questions de la biodiversité. Pour un agriculteur, ce sont les politiques agricoles qui ont impulsé ce changement de mentalités.
- 45 Mais la majorité des acteurs enquêtés (20/34, toutes catégories) émet des réserves quant à la politique TVB (Figure 12).

Figure 12. Raisons invoquées par les enquêtés opposés et réservés quant à la mise en œuvre de la TVB / Explanations given by stakeholders guarded or opposed to the implementation of the TVB.



- 46 D'abord, la moitié d'entre eux ne comprend pas l'objectif d'actions visant à améliorer les capacités de circulation des espèces. Il n'y a pour eux pas d'obstacle majeur sur ce territoire, siège d'une biodiversité riche, de paysages et de pratiques qui lui sont favorables (agricoles notamment, en comparaison aux zones de grandes cultures intensives). Cette impression est amplifiée par le fait que la faune leur semble se déplacer librement, voire trop facilement : ils citent la faune sauvage « aux portes » des villages et des zones cultivées, les dégâts que causent les sangliers aux cultures... Pour eux, la TVB est une problématique qui concerne les zones urbaines, au sein desquelles ils visualisent mieux les points de rupture, les continuités à rétablir, les enjeux. Dans ce contexte rural, où la place des espaces naturels et semi-naturels est prépondérante, une telle politique ne paraît pas utile, et encore moins prioritaire. La moitié des élus locaux enquêtés considèrent ainsi que la TVB ne peut être une priorité face à un contexte de crise multiforme (sociale, économique...) et de désengagement de l'État. Ils soulignent le manque de moyens des petites communes pour être à la hauteur des ambitions écologiques nationales et européennes. La question des moyens revient fréquemment chez les élus : il y a localement de réelles interrogations sur la disponibilité des moyens, financiers, mais aussi techniques, pour mettre en œuvre la TVB.
- 47 Ensuite, les acteurs locaux (non techniciens) craignent une politique imposée et restrictive pour les activités humaines (urbanisme, agriculture, activités de loisirs – pêche, chasse, loisirs motorisés). Un tiers des agriculteurs redoute un surplus de travail pesant pour leur activité. Ils citent par exemple l'entretien des éléments paysagers (haies), très chronophage dans un contexte de manque de main-d'œuvre, que les aides agricoles ne parviennent pas à compenser. Pour la Fédération Départementale de Chasse de l'Ariège, la politique TVB porte un « objectif ô combien louable ! Qui va se traduire dans les faits par des interdictions », par une restriction des usages, qui peut conduire à la « mise sous cloche » des espaces : « La protection de l'environnement ne se décline pas à coup d'interdits. On ne va pas vider les Pyrénées, non, il y a des hommes qui y vivent et qui veulent continuer à marcher, pêcher, chasser, etc. C'est un non-sens. La mise sous cloche est un non-sens ». Les réactions sont vives et la TVB est souvent comparée à Natura 2000, qui souffre encore de perceptions très négatives : « On va reproduire exactement les mêmes erreurs ! C'est évident ! D'abord on vous dira : on ne fait qu'identifier les zones. Et puis on vous dira : vous voulez toucher à ça ? Couper un arbre là ? Ah non... Vous voulez chasser là ? Vous n'y pensez pas ! C'est un site remarquable qui permet aux animaux d'aller de là à là ! Il ne faut pas les tuer quand ils passent au milieu !

Je caricature, mais c'est exactement ce qui va se passer » [agent de la Fédération Départementale de Chasse].

- 48 Enfin, un quart des enquêtés (en majorité des agriculteurs) critique ce qu'il estime être une politique descendante, imposée par des technocrates « déconnectés » des réalités des territoires. Ces acteurs dénoncent un manque clair de lisibilité, une impression de superposition des politiques environnementales européennes et nationales, de redondance. À cela s'ajoute la crainte de ne pas être écoutés, et un manque de confiance dans les démarches participatives : plusieurs enquêtés soulignent l'impossibilité d'être entendus, de faire remonter des opinions.
- 49 L'analyse des entretiens ne montre pas de différenciation de ces conclusions selon les zones du terrain d'étude (en/hors du PNR...). La présence des différentes structures accompagnatrices ne semble pas favoriser l'appropriation du discours Grenelle par les acteurs locaux, ni parvenir à dissiper le flou qu'évoquent les acteurs concernant les modalités de sa mise en œuvre (notamment sur la question des financements et moyens techniques qu'ils peuvent mobiliser, ainsi que sur celle de son application réglementaire).

Les leviers de l'action locale

- 50 La faible mobilisation locale amène les opérateurs de la politique TVB à réfléchir aux leviers possibles pour agir localement sur les espaces publics comme privés. Nous verrons qu'une approche multifonctionnelle des espaces qui constituent les trames (association des enjeux de biodiversité avec des problématiques paysagères, aménagistes...) permet aux opérateurs d'infléchir les pratiques locales dans le sens d'une gestion favorable aux trames vertes et bleues qu'ils tentent de maintenir ou de restaurer.

Simplifier et élargir le discours...

- 51 Nous l'avons vu, le discours politique de la TVB percole mal jusqu'aux échelles locales. Pire, il inquiète, ce qui peut entraîner des blocages localement. Selon les structures impliquées dans la mise en œuvre de la TVB, l'appropriation de la politique par l'ensemble des acteurs locaux n'est pas aisée : d'une part parce que le dispositif est trop complexe pour être approprié tel quel par les acteurs, d'autre part parce que l'enjeu de préservation de biodiversité ne suffira pas à les mobiliser. Pour le technicien du PNR enquêté, il s'agit d'abord de simplifier le discours du Grenelle pour parler au plus grand nombre, et de laisser les techniciens assurer le volet scientifique et technique de la mise en œuvre de la politique : « Soit on se lance sur un point de vue scientifique qui n'a jamais eu à associer quelqu'un dans son discours, ok. Mais si on doit parler à des gestionnaires et au grand public, il faut faire des compromis, trouver des façons d'aborder le problème en simplifiant. »
- 52 Pour accompagner la politique jusqu'aux échelles locales, les structures territoriales communiquent sur la biodiversité et sur la politique TVB. Mais elles choisissent également d'adapter une partie de leur discours aux attentes des acteurs locaux, afin de susciter leur intérêt autour de problématiques qui les concernent directement, qui leur « parlent » : paysage, cadre de vie, urbanisme, patrimoine ou agriculture par exemple. Le technicien du PNR explique : « Il y a des portes d'entrée différentes. L'élu, je pense que si on lui parle de Trame verte et bleue direct, le bonhomme c'est pas ça qui va le motiver ! Si

on parle des valeurs ajoutées qui vont accompagner cette réflexion-là, c'est là qu'il peut trouver son intérêt en tant qu'élu. Espaces verts, loisirs, qualité de l'eau, aménagement du territoire avec... Ce à quoi sert la gestion rurale quoi. Une haie, ça sert à plein de choses au-delà d'être une haie quoi. Il faut jouer avec cet ensemble de cartes-là quoi ».

- 53 Ainsi, les différents opérateurs de la TVB de la basse vallée du Salat mettent l'accent sur la multifonctionnalité des espaces et éléments constitutifs des trames vertes et bleues.

... Pour porter des politiques incitatives et contractuelles

- 54 Dans l'objectif de restaurer la sous-trame de milieux ouverts, le PNR prévoit des actions de réouverture d'espaces délaissés et envahis d'accrus forestiers : débroussaillage puis accompagnement à la réimplantation d'une activité pastorale. Ces actions sont promues par une entrée valorisation du patrimoine culturel. Les premières actions ciblent les abords d'éléments de patrimoine (autour de chapelles ou de châteaux par exemple) : « Il y a un Plan de Parc qui est défini, on sait sur 15 ans quels sites on veut récupérer et voilà, on programme de travailler avec les élus et les propriétaires pour cette animation foncière et pour l'accompagnement agricole qui ira derrière quoi. [...] C'est pour ça qu'on commence avec une valorisation culturelle. L'objectif est consensuel quoi. »
- 55 Le SYCOSERP choisit quant à lui une entrée centrée sur les risques et la valorisation récréative du cours d'eau. Pour son technicien rivière, la TVB est un outil qui permettra avant tout d'aller dans le sens d'une « gestion écologique et durable » des cours d'eau. Mais pour les élus membres, le principal objectif du Syndicat est la lutte contre le risque de débordement du Salat, ainsi que la valorisation du cours d'eau (agrément, loisirs). Le technicien responsable du pôle Gestion des rivières explique que si ces attentes peuvent parfois être contradictoires avec les principes de gestion appliquée, y répondre est aussi un moyen de sensibiliser les élus et les habitants en rendant la rivière « attractive ».
- 56 Plusieurs actions concernent la sous-trame arborée, pour laquelle le PNR et le Pays Comminges-Pyrénées mènent des politiques incitatives et contractuelles. Sur les espaces publics, ces deux structures demandent à chaque municipalité de dresser une liste des arbres remarquables et de les classer dans le PLU dans une optique paysagère. Elles éditent également des fiches-conseils sur les plantations de haies mélangées d'espèces locales et non invasives à destination des agriculteurs, mais aussi des élus et particuliers. Sur les espaces exploités, les Conseils Départementaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne subventionnent les plantations de haies agricoles, dans l'objectif de préserver le patrimoine agricole surtout, valorisant aussi dans leurs discours les services écosystémiques et le rôle de corridor écologique des haies. Le PNR met en place des politiques contractuelles en faveur du maintien et/ou du rétablissement de la trame arborée en zone agricole. Il promeut la MAE sur les linéaires de haies comme un outil au service de la TVB : la contractualisation est « un des principaux avantages » pour les agriculteurs qui représentent « un partenaire essentiel qu'il faut accompagner ».
- 57 L'association de différents enjeux autour de la mise en œuvre de la TVB suscite l'intérêt des acteurs locaux en croisant des problématiques pour lesquelles ils souhaitent se mobiliser ou se mobilisent déjà : conserver l'attractivité des paysages, valoriser les aménités paysagères, revitaliser l'activité agricole ou encore gérer le risque inondation par exemple. On voit donc en basse vallée du Salat émerger des actions (publiques et privées) en lien avec celles que portent les opérateurs de la TVB, principalement en faveur du maintien de l'ouverture des milieux et de la restauration de la trame arborée.

Des enjeux évocateurs pour les acteurs locaux

- 58 Depuis les années 1960-1970, la déprise agricole et le changement des pratiques (mécanisation, remembrement) ont entraîné une concentration des activités agricoles dans le fond de vallée et un abandon progressif de l'exploitation des terres sur les versants les plus pentus (moins accessibles, non mécanisables) (Figure 13).

Figure 13. Abandon et embroussaillage des zones de pentes à Cazavet (Ariège) / Abandonment and encroachment of steep slopes in Cazavet (Ariege).



Source : M. Canard, 2015.

- 59 La fermeture des paysages est perçue de manière très négative par l'ensemble des enquêtés : elle est associée à une impression de saleté et d'inutilité des zones embroussaillées, à un sentiment fort d'enfermement, d'abandon, d'étouffement : elle est perçue comme un signe du « recul de l'homme » (Carré, 2010 ; Chandivert, 2013). Pour les acteurs enquêtés, elle pose des questions socio-économiques (maintien des activités agricoles, développement du tourisme), sécuritaires (risque incendie et chutes d'arbres souvent évoqués par les élus), écologiques (risque d'appauvrissement de la biodiversité inféodée aux milieux ouverts et gérés par l'homme, et expansion de la faune forestière qui leur pose problème, comme les dégâts occasionnés aux cultures qui sont sources de conflits agriculteurs/chasseurs). Notons que l'ensemble des acteurs enquêtés établit un lien étroit entre la biodiversité et le paysage. En effet, les acteurs associent le « bon état » de la biodiversité au paysage *via* sa structure (diversité paysagère) et sa composition (certains éléments paysagers sont considérés comme supports privilégiés de la biodiversité : les rivières, les prairies, les formations arborées notamment). Dans le but d'enrayer ou de réduire ce phénomène, pour que le paysage « ne se boise pas plus », les agriculteurs rencontrés nous ont dit adapter leurs pratiques contre l'embroussaillage des versants, notamment par le maintien d'un entretien manuel des haies et des lisières. Les acteurs publics aussi agissent en ce sens, et répondent favorablement aux

sollicitations du PNR, par des opérations de réouverture des milieux en particulier. Il existe ainsi une corrélation positive entre la politique incitative du PNR en la matière, et l'action publique locale.

- 60 Nous recensons également plusieurs actions autour des chemins, alors que par manque d'entretien, l'embroussaillage accélère leur disparition. Trois municipalités (His, Prat-Bonrepaux, Saint-Lizier) ont par exemple récemment pris en charge l'entretien des chemins pour garder la « *possibilité de circuler* ». L'un des habitants enquêtés, randonneur, participe volontairement à ces actions.
- 61 Nous notons que ces évolutions de pratiques concernent majoritairement les acteurs de la partie ariégeoise de la vallée. En aval de la vallée, la problématique semble présenter moins d'enjeux pour les acteurs que nous avons rencontrés (notamment pour le tiers des agriculteurs qui parmi nos enquêtés, relèvent de la partie haut-garonnaise de la vallée). Le phénomène y est moins marqué, et de fait, est moins mis en avant dans les projets de territoire.
- 62 La thématique de l'évolution de la trame arborée (hors forêt) est évoquée par les enquêtés sur l'intégralité de la zone d'étude. La raréfaction des éléments arborés, qui a fait suite à l'uniformisation culturelle de l'occupation des sols en fond de vallée (suppression des arbres et haies en zones cultivées), est une problématique relayée par le PNR, le Pays Couserans et le Pays Comminges-Pyrénées.
- 63 Les acteurs locaux montrent un attachement fort aux arbres dans les espaces habités et agricoles de proximité. Le maintien de la trame arborée représente d'abord un enjeu paysager et patrimonial : les arbres et haies sont perçus comme des marqueurs de la qualité et de l'identité rurale du territoire, symbole du paysage « d'antan », « beau et entretenu ». Il porte aussi des enjeux utilitaires et sécuritaires : l'arbre fournit des biens et des services, il est jugé « utile » (bois de chauffage, fruits, abris pour les troupeaux, maintien des sols et les berges, écran au bruit et au vent...). Les haies sont également pensées comme un moyen de réduire le ruissellement et le risque de mouvements de terrain. Enfin, arbres et haies symbolisent un paysage « vivant » : pour la majorité des enquêtés (toutes catégories d'acteurs), les éléments de la trame arborée sont identifiés comme composantes et supports de la biodiversité par la présence de diverses essences locales, parce qu'elles permettent « aux animaux de se nourrir, de se déplacer, aux oiseaux de nicher... » [un maire].
- 64 Mais pour les cultivateurs, l'arbre et la haie restent une contrainte : gêne pour le passage des machines, entretien contraignant et chronophage pour des agriculteurs qui travaillent le plus souvent seuls. Les trois quarts des agriculteurs rencontrés estiment que la suppression des haies en fond de vallée a répondu à des exigences économiques et techniques. Pour autant, ils témoignent aujourd'hui d'une plus grande prise en compte de la trame arborée. Leur choix de conserver des éléments arborés sur l'exploitation à des préoccupations d'ordres utilitaires, paysagères, patrimoniales, affectives (des arbres centenaires sont conservés au milieu de champ pour leur valeur patrimoniale par exemple, les usages paysans des arbres et des haies sont mentionnés par les éleveurs : bois de chauffage issu de la taille, abris pour le bétail...).
- 65 Les acteurs locaux montrent un rapport sensible au paysage : ils sont attachés au paysage qu'ils perçoivent, et les changements récents (notamment l'embroussaillage des zones de versants) sont alors vécus comme une « dégradation » du paysage. Aujourd'hui, la volonté de maintenir les paysages dans leur état actuel ainsi que l'attention croissante

portée aux biens et services rendus par les éléments arborés amènent les acteurs à modifier certaines de leurs pratiques :

- les élus locaux témoignent de la multiplication d'actions autour de la trame arborée sur les espaces publics, dans les villages (deux communes classent les allées plantées et parcs urbains arborés) et en bordure de chemins (trois communes plantent et entretiennent des haies en bords de chemins, une commune passe par des acquisitions foncières pour pouvoir restaurer le maillage de haies). Plusieurs entretiennent les chemins ruraux et, via le Sycoserp, visent à valoriser les bords de rivières ;
- les éleveurs mettent en avant dans leurs discours les usages des haies et conservent des arbres isolés et des haies sur leur exploitation « là où ça ne gêne pas » (Figure 14) ;
- les jardins des particuliers sont arborés et bordés de haies, et les enquêtés se disent de plus en plus sensibilisés à la plantation d'espèces locales, de haies champêtres.

Figure 14. Haies arborées et arbres isolés conservés par un éleveur à Prat-Bonrepoux (Ariège). / Hedges and isolated trees maintained by a farmer at Prat-Bonrepoux (Ariege).



Source : M. Canard, 2015.

- 66 Si la mise en œuvre de la politique TVB apparaît comme l'occasion de réinterroger les pratiques des acteurs, des outils qui intègrent simultanément les facteurs écologiques et socio-économiques doivent être proposés. En basse vallée du Salat, un discours axé sur la multifonctionnalité des espaces et des éléments constituant les trames vertes et bleues peut mobiliser un large éventail d'acteurs. Car pour des motivations différentes – production et usages paysans pour les agriculteurs, préservation de la biodiversité pour les « environnementalistes » et les techniciens, maintien d'un paysage « vivant », patrimonial pour les habitants... –, les acteurs se retrouvent autour de la volonté de préserver des paysages ouverts sur les coteaux et une trame arborée substantielle en fond de vallée (Guillerme et al., 2015). L'évolution des pratiques est ici en lien avec les orientations définies par les opérateurs de la TVB.

Conclusion

- 67 Dans la basse vallée du Salat, la politique TVB est déclinée par plusieurs structures territoriales qui en font des interprétations variées, construisant différents schémas des trames vertes et bleues sur le territoire. Pour ces acteurs, la TVB permet d'atteindre divers objectifs (par exemple en termes de paysage pour le Pays Comminges-Pyrénées). Le principe de subsidiarité permet aux opérateurs de la TVB d'adapter sa mise en œuvre aux circonstances de territoire et aux enjeux qu'ils jugent pertinents. L'objet normatif né du Grenelle se décline alors par des situations adaptatives sur les territoires : différents acteurs s'approprient la TVB et la construisent à leur échelle à partir de « liens » entre les enjeux qu'ils y associent et les actions qu'ils engagent pour la mettre en œuvre (l'enjeu *paysage* conduit par exemple le Pays Comminges-Pyrénées à agir sur la trame arborée).
- 68 Entre les différentes zones de planification de la TVB dans la basse vallée du Salat, les opérateurs ne coordonnent pas, pour l'instant, les mesures qu'ils engagent. Par ailleurs, la déclinaison du dispositif TVB reste encore majoritairement cantonnée aux sphères techniques et politiques de l'État et des collectivités territoriales. La politique percole difficilement jusqu'aux échelles locales, notamment du fait de difficultés techniques et financières. Les élus locaux ignorent les moyens qu'ils peuvent mobiliser pour cartographier la TVB à échelle fine et engager des mesures de gestion. Sans moyens dédiés ni aide technique, de nombreuses communes rurales ne pourront pas effectuer ce travail complexe (notamment de cartographie). Nous avons vu que certains organismes mobilisent des financements et apportent une aide technique aux acteurs locaux (le PNR produit des sorties cartographiques à échelle de chaque commune et met et place des mesures contractuelles avec les agriculteurs ; le SYCOSERP pense accéder à certains financements pour soutenir les aménagements de compensation écologique des microcentrales par exemple). Ce n'est pas le cas sur l'ensemble de la zone étudiée, et le manque d'information quant aux moyens directement mobilisables par les communes et les intercommunalités représente un frein réel à la déclinaison locale de la TVB. Mais ce n'est pas la seule raison à la faible mobilisation locale : l'entrée naturaliste du discours du Grenelle ne « parle » pas aux acteurs locaux, voire peut être répulsive. Les enjeux de la TVB sont mal compris sur le terrain, la politique est perçue comme une « superposition de plus » là où, pour les acteurs, la biodiversité est « partout » et déjà protégée par plusieurs mesures politiques. De plus, une approche descendante fait craindre aux acteurs locaux une politique contraignante et restrictive : la vision d'une politique « venue d'en haut » peut aussi entraîner des blocages au niveau local. Cette réaction n'est pas spécifique à la TVB, et l'accueil plus que mitigé qu'a reçu le dispositif Natura 2000 sur les territoires ruraux, en France, en témoigne (Lepart et Marty, 2006).
- 69 Nombre d'études soulignent aujourd'hui l'importance de préserver la biodiversité en ville (Blanc et al., 2012). En zones rurales, la TVB reste moins appliquée que dans les zones urbaines, à cause notamment du retard de la mise en place des SCoT ruraux (François et al., 2010). L'étude menée en basse vallée du Salat laisse à penser que cet écart vient aussi du fait que l'enjeu de préservation de la biodiversité semble moins prégnant aux acteurs locaux dans les espaces à dominante agricole et naturelle, et notamment aux élus, qui se montrent alors peu motivés à intégrer la TVB à leur politique communale d'aménagement du territoire.

- 70 Notre enquête montre que les acteurs locaux se sentent néanmoins concernés par la question de la biodiversité, non par le biais du discours politique ou scientifique, mais par celui des rapports à cette biodiversité qu'ils construisent et nourrissent au quotidien. Par ailleurs, l'ensemble des acteurs rencontrés pour cette enquête établit un lien étroit entre biodiversité et paysage. Le « bon état » de la biodiversité est corrélé à des paysages diversifiés (mosaïque paysagère) ainsi qu'à la présence de certaines composantes paysagères plus particulièrement (cours d'eau, formations arborées, prairies...). À ces objets, les acteurs attachent en fait des enjeux de territoire multiples qui les amènent aujourd'hui à modifier certaines de leurs pratiques, en lien avec les orientations définies par les porteurs de projets de TVB : maintien des espaces ouverts, plantation de haies dans l'espace agricole, entretien de sentiers ou valorisation des abords de rivières par exemple. La convergence d'objectifs paysagers, socio-économiques et écologiques nous amène à penser que ces objets pourraient être des vecteurs intéressants pour mettre en œuvre la TVB dans la basse vallée du Salat.
- 71 Sur ce territoire, la politique TVB est comprise et utilisée comme un outil principalement paysager par les élus locaux. Les techniciens des structures territoriales choisissent une entrée paysagère pour communiquer la TVB, dans le but d'influer sur les pratiques des acteurs locaux. Associée à d'autres enjeux que celui de préserver la biodiversité, et communiquée par une approche qui met en avant la multifonctionnalité de ses composantes, la TVB suscite plus d'intérêt chez les acteurs locaux de la basse vallée du Salat que la seule préoccupation écologique.
- 72 Le COMOP TVB assigne conjointement à la TVB un objectif écologique (enrayer la perte de biodiversité par le rétablissement des continuités écologiques) et un objectif paysager (améliorer la qualité et la diversité des paysages) – ainsi que des finalités axées sur les services socio-économiques rendus par la TVB (COMOP TVB, 2010a). Pourtant, le discours de l'État reste essentiellement centré sur la dimension naturaliste de sa politique. Mais les projets de TVB qui se déploient sur les territoires, aux échelles infrarégionales, apparaissent plus diversifiés : dans les SCoT par exemple, de multiples fonctions sont fréquemment attachées à la TVB (François *et al.*, 2010). La TVB est déclinée de manière plus large que prévu par l'État, appropriée par des acteurs divers en fonction des circonstances de leur territoire et des enjeux, variés, qu'ils y associent. On peut supposer, alors que l'entrée naturaliste du discours de Grenelle peine à mobiliser les acteurs locaux, que l'association de divers enjeux, notamment en termes de paysage, pourrait favoriser l'appropriation des objectifs de la TVB par les acteurs au niveau local.

Remerciements

- 73 La conduite de cette étude ainsi que la préparation de cet article sont rendues possibles par le financement et la participation des auteurs au projet INTERFACE (2011-2014) « Dynamiques paysagères et perceptions des interfaces arborées : quels enjeux pour la mise en place de la Trame verte et bleue ? » (Programme de recherche *Paysage et Développement durable 2* du MEDDE, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie). Nous remercions tous les acteurs ayant participé à cette enquête en basse vallée du Salat, Midi-Pyrénées.

BIBLIOGRAPHIE

Allag-Dhuisme F., 2011, La Trame verte et bleue sera issue des schémas régionaux de cohérence écologique, *Espaces Naturels* n° 34, ATEN, Montpellier, pp. 22-23. [En ligne] URL : boutique-en-ligne.espaces-naturels.fr/revue-des-espaces-naturels, Consulté le 17 Juin 2012.

Allag-Dhuisme F., J. Amsallem, C. Barthod, M. Deshayes, V. Graffin, C. Lefeuvre, E. Salles, C. Barnetche, J. Brouard-Masson, A. Delaunay, C.-C. Garnier et J. Trouvilliez, 2010, Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques – premier document en appui à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en France, Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue, version consolidée par l'État – Juillet 2010, MEEDDM Editions, 74 p.

Allag-Dhuisme F., J. Amsallem, C. Barthod, M. Deshayes, V. Graffin, C. Lefeuvre, E. Salles, C. Barnetche, J. Brouard-Masson, A. Delaunay, C.-C. Garnier et J. Trouvilliez, 2010, Guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques et comportant un volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique – deuxième document en appui à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en France. Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue, version consolidée par l'État – Juillet 2010, MEEDDM Editions, 156p.

Alphandery P. et A. Fortier, 2012, La trame verte et bleue et ses réseaux : science, acteurs et territoires, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Vol 12, No 2, septembre 2012, URL : <http://vertigo.revues.org/12453>, Consulté le 15 janvier 2015

Alphandery P., A. Fortier, A. Sourdril, 2012, Les données entre normalisation et territoire : la construction de la trame verte et bleue, *Développement durable et territoires*[En ligne], Vol 3, no 2, juillet 2012, 13p, URL : <http://developpementdurable.revues.org/9282>, Consulté le 5 août 2012

Amsallem J., M. Deshayes et M. Bonneville, 2010, Analyse comparative de méthodes d'élaboration de Trames vertes et bleues nationales et régionales, *Sciences Eaux et Territoires* [En ligne], n° 3, pp. 40-45, URL : <http://www.set-revue.fr/politiques-publiques-et-biodiversite>. Consulté le 5 août 2012.

Arrif T., N. Blanc et P. Clergeau, 2011, Trame verte urbaine, un rapport Nature – Urbain entre géographie et écologie, *Cybergéo* [En ligne], article 574, décembre 2011, URL : <http://cybergeo.revues.org/24862>, Consulté le 26 juillet 2012.

Aubertin C. et E. Rodary, 2008, Aires protégées, espaces durables ?, IRD Editions, Marseille, 260p.

Barbault, R., 2010, Un nouveau départ pour la biodiversité ?, *Sciences Eaux et Territoires*[En ligne], n° 3, pp. 3-4, URL : www.set-revue.fr/politiques-publiques-et-biodiversite, Consulté le 5 août 2012.

Berges, L., P. Roche et C. Avon, 2010, Corridors écologiques et conservation de la biodiversité : intérêts et limites pour la mise en place de la TVB, *Sciences Eaux et Territoires* [En ligne], n° 3, pp. 34-39, URL : www.set-revue.fr/politiques-publiques-et-biodiversite, Consulté le 5 août 2012.

Berthoud, G., R.-P. Lebeau et A. Righetti, 2004, Réseau écologique national REN, Cahier de l'environnement no 373, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne, 132 p.

- Bertrand, M., F. Blot, J. Dascon, M. Gambino, J. Milian et G. Molina, 2007, Géographie et représentations : de la nécessité des méthodes qualitatives, *Recherches Qualitatives*, hors série no 3, pp. 316-334
- Blanc, N., S. Glatron et G. Schmitt, 2012, Trames vertes urbaines : recherches en sciences humaines et sociales, *Développement durable et territoires* [En ligne], vol. 3, no 2, juillet 2012, 6p, URL : <http://developpementdurable.revues.org/9370>, Consulté le 27 juillet 2012.
- Bonnin, M., 2006, Les corridors, vecteur d'un aménagement durable de l'espace favorable à la protection des espèces, *Nature Sciences Sociétés*, vol. 14, pp. 67-69.
- Bonnin, M., 2008, Les corridors écologiques, vers un troisième temps du droit de conservation de la nature ?, *L'Harmattan*, Paris, 270p.
- Boudes, P., 2012, Le sociologue, le climat, les trames vertes et la ville : croisements complexes et féconds, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors série 12, mai 2012, URL : <http://vertigo.revues.org/11808> Consulté le 27 juillet 2012
- Bredif, H. et L. Simon, 2014, Quelle place pour les acteurs locaux dans la gestion de la biodiversité ordinaire ?, *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, pp. 17-34
- Carre, J., 2010, Le temps des paysages, évolutions paysagères et gestion durable des territoires en montagne pyrénéenne, Thèse de doctorat, Université Toulouse II Jean Jaurès, 469 p.
- Chandivert, A., 2013, La forêt (les bêtes, les hommes) : se battre pour, se battre contre, La forêt ariégeoise - 4emes Rencontres avec les scientifiques du PNR des Pyrénées Ariégeoises, Conférence du 8 et 9/11/2013, PNR des Pyrénées Ariégeoises, Saint-Girons.
- Commission européenne, 2013, Communication de la commission au parlement européen au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions : Infrastructure verte - Renforcer le capital naturel de l'Europe, 05/06/2013, Bruxelles, 13 p.
- Commission européenne, 2014, Créer une infrastructure verte pour l'Europe, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 24 p.
- Conseil de l'Europe, 2000, Convention Européenne du Paysage et documents de référence, éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 98 p.
- Conseil Départemental de l'Ariège, 2010, Vers un urbanisme durable en Ariège, Guide de recommandations, 106 p.
- Cormier, L., 2011, Les trames vertes, entre discours et/ou matérialité : quelles réalités, thèse de doctorat en Géographie aménagement de l'espace, Université d'Angers, 386 p.
- Cormier, L., 2014, Trame verte, vers un nouveau paradigme ?, *Bulletin de l'association de géographes français*, 2014-1, Paris, 17p.
- Cormier, L., N. Carcaud et A. Bernard De Lajarte, 2010, La planification des trames vertes, du global au local : réalités et limites, *Cybergéo* [En ligne], art.504, 24 p., URL : www.cybergeo.revues.org/index23187.html, Consulté le 30 septembre 2013.
- Danneels, P. et T. Mougey, 2010, Trame verte et bleue et changement d'échelle. Quelles sont les questions prises en compte à chaque échelle ?, Rencontre du Groupe d'échanges « Trame verte et bleue », FPNRF, CEN, Paris. [En ligne] URL : www.trameverteetbleue.fr/vie-tvb/groupe-echange-tvb/prise-compte-changements-echelles-8-janvier-paris-cdc, Consulté le 28 février 2015
- Delcor, L. et F. Fremont, 2011, Pays Comminges Pyrénées : paysage et urbanisme, étude préalable, Pays Comminges-Pyrénées, CAUE31, 66 p.

- Di Meo, G., 2008, Une géographie sociale entre représentations et action, Montagnes méditerranéennes et développement territorial, n° 23, 8p.
- Francois, E., J. Amsallem et M. Deshayes, 2010, L'intégration du principe de continuité écologique dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT). Analyse de 21 expériences de SCoT, Sciences Eaux et Territoires [En ligne], n° 3, pp. 110-115, URL : www.set-revue.fr/politiques-publiques-et-biodiversite, Consulté le 5 août 2012.
- Girard, S. et F. Alavoine-Mornas, 2014, La Trame verte à l'épreuve du terrain : pratiques et représentations des agriculteurs, Sciences Eaux et Territoires [En ligne], n° 14, IRSTEA, pp. 64-68, URL : <http://www.set-revue.fr/trame-verte-et-bleue-action-territoriale>, Consulté le 15 Janvier 2015.
- Girault, V., 2005, Mise en œuvre des corridors écologiques et/ou biologiques sur le territoire des Parcs Naturels Régionaux. Définition d'une méthodologie commune et recueil d'expériences, rapport de stage sous la direction de C. BIRARD, FPNRF, 269p.
- Glatron, S., É. Grésillon et N. Blanc, 2012, Les trames vertes pour les citoyens : une appropriation contrastée à Marseille, Paris, Strasbourg, Développement durable et territoires [En ligne], vol. 3, n° 2, 15p., URL : <http://developpementdurable.revues.org/9297>
- Guillermé, S. (dir.), 2014, Interface. Dynamiques paysagères et perceptions des interfaces arborées. Quels enjeux pour la mise en place de la Trame verte et bleue ? Programme Paysage et développement durable 2, Rapport final, MEDDE, 103p. [En ligne] URL : http://paysage-developpement-durable.fr/projets_recherche.html
- Guillermé, S., M. Canard, B. Desailly, E. Maire, P. Beringuier et L. Sébastien, 2015, Dynamiques paysagères et perception de la trame arborée en milieu rural : quels enjeux pour la politique de la Trame verte et bleue ?, Paysages et Développement durable, Y. Luginbuhl (dir.), Victoires Editions, pp. 7-24.
- Henry, D., 2012, Entre-tenir la montagne. Paysage et ethnogéographie du travail des éleveurs en montagne pyrénéenne. Hautes vallées du Gave de Pau, de Campan et d'Oueil-Larboust, Thèse de doctorat, Université Toulouse II Jean Jaurès, 2 vol. , 411 p. et 153 p.
- Laffly, D., 2005, Approche numérique du paysage : formalisation, enjeux et pratiques de recherche. Du Spitsberg à Madagascar, entre changement climatique global et maladie à transmission vectorielle, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Géographie, Université de Franche-Comté, 423 p.
- Lejeune, C., 2010, Montrer, calculer, explorer, analyser. Ce que l'informatique fait (faire) à l'analyse qualitative, Recherches qualitatives – Hors série n° 9, Association pour la recherche qualitative, pp. 15-32
- Lepart, J. et P. Marty, 2006, Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité, l'exemple de la France, Annales de Géographie n° 651, Armand Colin, pp. 485-507
- Luginbuhl, Y., 2004, Synthèse des résultats scientifiques, Programme de recherche Politiques publiques et paysages, analyse, évaluation, comparaison, Ministère de l'écologie et du développement durable, 22 p.
- Rhone, F., 2015, L'abeille à travers champs : quelles interactions entre Apis mellifera L et le paysage agricole (Gers 32) ? : Le rôle des structures paysagères ligneuses dans l'apport de ressources trophiques et leurs répercussions sur les traits d'histoire de vie des colonies, Thèse de doctorat, Université Toulouse II Jean-Jaurès.

NOTES

1. La notion de *trame verte* naît dans la planification urbaine de la fin du XIX^e. Puis, des études sur la fragmentation des habitats dans les années 1960 à la conceptualisation du modèle « matrice-tache-corridor » par l'écologie du paysage dans les années 1980, les recherches autour du réseau écologique mobilisent progressivement plusieurs disciplines : écologie, géographie, études urbaines, droit...

2. Le réseau Natura 2000, fondé sur deux directives européennes (Directive Oiseaux 79/409/CEE et Directive Habitats 92/43/CEE), est un « ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques » (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer [MEEM]). En France, il comprend 1758 sites.

3. Source : Natura 2000 Barometer. En France, la politique a été en grande partie rejetée par les acteurs, du monde rural notamment, qui ont redouté des contraintes engendrées sur leurs activités (Lepart et Marty, 2006)

4. L'infrastructure verte définie par la Commission européenne comme « un réseau constitué de zones naturelles et semi-naturelles et d'autres éléments environnementaux faisant l'objet d'une planification stratégique, conçu et géré aux fins de la production d'une large gamme de services écosystémiques. Il intègre des espaces verts (ou aquatiques dans le cas d'écosystèmes de ce type) et d'autres éléments physiques des zones terrestres (y compris côtières) et marines. À terre, l'infrastructure verte se retrouve en milieu rural ou urbain ».

5. Le COMOP TVB est chargé par le MEEM de décliner l'engagement pris lors du Grenelle de l'Environnement. Animé par le sénateur P. Raoult, avec un mandat de deux ans (fin 2007-début 2010), il a proposé le socle législatif pour la mise en œuvre de la TVB (www.trameverteetbleue.fr)

6. Le statut de Parc Naturel Régional est créé en 1967. Un PNR est un territoire de projet regroupant des communes contiguës qui souhaitent mettre en place un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de leur patrimoine naturel et culturel. Sa mise en place vise à protéger et à mettre en valeur de grands espaces ruraux habités dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile (Fédération des PNR de France). La création d'un PNR nécessite une labellisation par l'État français, le territoire est classé par décret pour une période de 12 ans renouvelable. La Charte de Parc définit le programme de conservation, d'étude et de développement à mettre en œuvre sur le territoire.

7. Le statut de Pays est créé par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) en 1995 et renforcé par la Loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT ou loi Voynet) en 1999. Le Pays est une circonscription administrative et territoriale française, qui désigne un territoire présentant une « cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi » (Art-22, LOADT), afin d'exprimer « la communauté d'intérêts économique, culturels et sociaux de ses membres » (Loi n° 2010-1563 relative à la réforme des collectivités territoriales).

8. Initié par la loi Grenelle II, le SRCE est un document-cadre élaboré dans chaque Région française mis à jour et suivi conjointement par le Conseil Régional et l'État, en association avec le Comité Opérationnel TVB régional. Il constitue la pierre angulaire de la démarche TVB à l'échelle régionale. (www.trameverteetbleue.fr)

9. Le principe de subsidiarité, en droit administratif, « consiste à réserver uniquement à l'échelon supérieur ce que l'échelon inférieur ne pourrait effectuer que de manière moins efficace » (Direction de l'Information légale et administrative de l'État français). Il s'agit de déterminer le

niveau d'intervention le plus pertinent dans les domaines de compétences partagées entre les différents échelons administratifs (<http://eur-lex.europa.eu/>).

10. Par exemple : GIRARD S., ALAVOINE-MORNAS F., 2014, « La Trame verte à l'épreuve du terrain : pratiques et représentations des agriculteurs », in *Sciences Eaux et Territoires* n° 14, IRSTEA ; GLATRON S., GRÉSILLON É., BLANC N., 2012, « Les trames vertes pour les citoyens : une appropriation contrastée à Marseille, Paris, Strasbourg », in *Développement durable et territoires*, vol. 3.

11. Dont PNR, zones Natura 2000, ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), type 1 et 2.

12. Le SCoT est un document de planification français qui définit un projet de territoire à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes. Il vise à prendre en compte un ensemble de politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Il a été instauré par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU) du 13 décembre 2000. En 2010, la Loi Grenelle II renforce les objectifs du SCoT : elle apporte des modifications au Code de l'Urbanisme stipulant que le SCoT « précise les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques » (Article L.122-1-5, loi Grenelle II, 2010).

13. En France, le PLU est le principal document d'urbanisme et de planification de niveau communal (PLU) ou intercommunal (PLUi). Il a remplacé le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi SRU.

14. Les voies de déplacements doux sont aménagées en sites propres, réservés aux déplacements non motorisés (marche, vélo), « non polluants et générant peu de nuisances » (INSEE).

15. Groupes de travail sur la Trame verte et bleue du PNR de Pyrénées Ariégeoises : quatre ateliers participatifs au cours de l'année 2014, regroupant les acteurs de territoire en qualité d'experts (Chambre d'agriculture, Office national des forêts, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Fédération départementale de chasse, entre autres).

16. Les MAE recouvrent toutes les mesures mises en place dans l'Union européenne dans le but d'intégrer les préoccupations environnementales à la Politique agricole commune (PAC). Les MAE « permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent volontairement à préserver l'environnement et à entretenir l'espace rural ». (<http://ec.europa.eu/>)

RÉSUMÉS

La politique Trame verte et bleue, instituée en 2007 en France par le Grenelle de l'environnement, a pour objectif la préservation de la biodiversité par le maintien des continuités écologiques, et ce au-delà des zones protégées, dans les espaces de « biodiversité ordinaire ». La Trame verte et bleue doit être déployée aux différents niveaux territoriaux selon le principe de subsidiarité. Cet article s'intéresse à la mise en œuvre de cette politique en zone rurale et aux échelles infrarégionales. À travers le cas d'étude de la basse vallée du Salat (Occitanie, France), nous interrogeons l'appropriation de la Trame verte et bleue par les différentes catégories d'acteurs, de l'échelle des territoires de projets jusqu'au niveau local, par l'analyse des discours d'acteurs (structures professionnelles, élus locaux, agriculteurs, particuliers, associations locales). Dans un premier temps, cet article montre que les structures territoriales abordent la Trame verte et bleue par le prisme d'enjeux qui ne sont pas nécessairement centrés sur la

préservation de la biodiversité, amenant à des stratégies adaptées sur les territoires. À l'échelle locale, on constate que la Trame verte et bleue est mal connue, et souvent mal comprise par les acteurs. Nous mettons également en lumière les différents leviers que mobilisent les structures territoriales en charge de la Trame verte et bleue pour agir localement, sur les espaces publics et privés. Finalement, il apparaît que l'entrée paysagère choisie par certains opérateurs pour mettre en œuvre la TVB permet de mobiliser les acteurs locaux et d'infléchir leurs pratiques.

The Green and Blue corridors policy (called *Trame Verte et Bleue [TVB]* in French), implemented in 2007 in France after the Grenelle Environment Forum, aims to preserve biodiversity by maintaining ecological continuities. Beyond the protected areas, it concerns also the areas of "ordinary biodiversity". Green and Blue corridors have to be deployed at the various territorial levels according to the principle of subsidiarity. This article focuses on the implementation of this policy in rural areas and at sub-regional levels. The case study of the lower valley of the Salat river (Occitanie region, France) is presented. It questions the appropriation of the Green and Blue corridors policy at different scales - from the project areas level up to the local level - through an analysis of the stakeholders discourse (professional bodies, local elected officials, farmers, individuals, local associations). First, this article shows that the territorial structures address the Green and Blue corridors policy through the prism of issues that are not necessarily focused on the preservation of biodiversity, leading to appropriate strategies in the territories. At the local scale, we see that the Green and Blue corridors policy is not well known and often misunderstood by the stakeholders. We also highlight the different levers used by territorial structures in charge of the Green and Blue corridors implementation to act locally, on public and private areas. Finally, it appears that the landscape entry chosen by some operators to implement this policy helps mobilize local stakeholders and influence their practices.

INDEX

Mots-clés : trame verte, trame bleue, échelles territoriales, politique publique environnementale, acteurs locaux, espace rural, piémont pyrénéen

Keywords : green infrastructure, blue infrastructure, territorial scales, environmental public policy, local stakeholders, rural area, Pyrenean foothills

AUTEURS

MATHILDE CANARD

JEAN-MARC ANTOINE

SYLVIE GUILLERME